

AVENANT AU RÈGLEMENT DU CONCOURS

ORGANISÉ PAR MADDYNESS ET ENGIE BtoC

PREAMBULE

NOVADOXE, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé, 191-195 Avenue Charles de Gaulle Bâtiment B1 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 793 843 822,

ci-dessous dénommée « **Maddyness** » ou l' « **Organisateur** »

Organise, en France métropolitaine et dans les DROM-COM,

Avec le soutien d'ENGIE, société anonyme au capital de 2 435 285 011 euros, dont le siège social est situé, 1 Place Samuel de Champlain à Courbevoie (92400), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651,

ci-après dénommée « **ENGIE France BtoC** » ou le « **Partenaire** »

Un concours d'illustrations d'anticipation pour mettre en lumière les amateurs et amatrices du genre (le « Concours »),

L'Organisateur et le Partenaire souhaitent modifier le règlement du Concours tel que déposé le 19 mars 2021 auprès de la SCP Rémi CHAVAUDRET & Renaud CASTALAN comme indiqué ci-après.

Les stipulations du règlement non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et pleinement applicables.

ARTICLE UNIQUE – Modification de l'article « 2 – Conditions de participation »

Nota Bene : Les modifications apportées par rapport à la version initiale sont soulignées pour plus clarté

« La participation au Concours emporte adhésion et acceptation, sans condition ni réserve, du présent Règlement.

La participation au Concours est gratuite. Les frais inhérents ou induits par la participation au Concours (y compris de préparation et soumission des candidatures, de déplacement...) restent intégralement à la charge du Candidat.

Pour être autorisé à participer au Concours, le Candidat doit respecter les conditions suivantes :

- L'illustration doit être liée à la Nouvelle telle que résumée sur la page d'accueil du Concours ;
- L'illustration soumise par le Candidat dans le cadre du Concours doit être de l'ordre de l'anticipation et donc se situer dans le futur, aux alentours de l'an 2070 ;
- L'illustration doit également faire une référence, directe ou indirecte, au secteur de l'énergie ;

- L'illustration ne doit pas respecter de dimensions précises mais elle ne pourra dépasser la taille d'un format A3, et être adaptée pour un rendu print (traits de coupe et fonds perdus de 5mm) ;
- L'illustration doit être réalisée en bichromie uniquement (Pantone 3533 U et 2348 U) ;
- L'illustration doit s'adresser à un public adulte ;
- L'illustration doit être soumise au format PDF, à l'adresse suivante : "concours@maddyness.com" ;
- Une seule illustration sera acceptée par Candidat.
- Le Candidat doit être majeur ou, s'il est mineur, disposer de l'autorisation expresse de son représentant légal.

Ces conditions cumulatives s'apprécient au moment de l'examen du dossier de candidature et devront perdurer jusqu'à l'annonce des lauréats.

En outre, est susceptible de ne pas être validée, toute illustration:

- Qui comporte des éléments contraires aux bonnes mœurs, ou aux dispositions légales et/ou réglementaires;
- Ne respectant pas les stipulations du Règlement;
- Portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers (notamment reproduction/représentation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, telle qu'une œuvre originale, sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits...)
- Portant atteinte aux droits des personnes (notamment atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité : droit au nom, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures, reproduction de l'image d'une personne sans son autorisation...).
- Contenues dans un fichier illisible ou endommagé ;
- Ayant un contenu ouvertement politique ou polémique.

En conséquence, le Participant doit s'assurer que la conservation et la diffusion de son illustration ne constitue pas une atteinte aux dispositions, valeurs et règles précitées.

Sont exclus du Concours les salariés, ainsi que leur conjoint, leurs descendants, descendants, frères et sœurs, de Maddyness et d'Engie, ainsi que de toute autre société détenue directement ou indirectement par Engie. »